



Liquidateur, non respect d'une décision de justice

Par **gerard04500**, le **14/08/2017** à **16:35**

Bonjour, Je suis l'ancien gérant de la sarl
j'en suis tjrs l'actionnaire à 20% et créancier important.
Il y eu une liquidation judiciaire et le jugement stipulait que l'activité pourra se poursuivre juqu'a fin novembre 2016
Nous sommes en aout 2017 et l'activité se poursuit
Malgré mes lettres au liquidateur et le juge commissaire
AUCUNE REPONSE
Quelles sont les poursuites et les recours que je peux engager.

Merci de votre éclairage
Cordialement ...

Par **ASKATASUN**, le **14/08/2017** à **18:19**

Bienvenu,
[citation]Il y eu une liquidation judiciaire et le jugement stipulait que l'activité pourra se poursuivre juqu'a fin novembre 2016
Nous sommes en aout 2017 et l'activité se poursuit [/citation]
Quelles mentions sont portées sur le KBIS de votre entreprise ? Il serait très étonnant que le liquidateur n'ait pas sollicité le report d'échéance de la liquidation ! ? Car si il poursuit l'activité au delà de la date ultime fixée par le TC, il engage sa responsabilité.

Par **gerard04500**, le **14/08/2017** à **18:58**

sur le kbis rien de special

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire ; date de cessation des paiements : 21 juin 2016 ; mandataire judiciaire à la liquidation : Maître YANG TING (Yohann) associé de la SELARL MONTRAVERS YANG TING, 6, rue des Arums, Anse Milan, 97229 Les Trois-Ilets ; les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine ; Dossier N° : 2016 003562

Par contre jugement du 13 septembre 2016 prononce la liquidation judiciaire de la sarl et autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 30/11/2016

idem pour les créances aucune info...

Alors quelle procédure je peux engager contre lui?

Cordialement

Gérard

Par **gerard04500**, le **18/08/2017** à **09:03**

Plus de réponse????